



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 novembre 2025 le conseil communal de Berdorf vient d'approver un règlement taxe portant introduction d'une taxe de séjour. Le règlement devient obligatoire à partir du 1^{er} avril 2026.

Ledit règlement a été approuvé par le Ministre des Affaires intérieures en date du 19 janvier 2026 référence FC05-2025-A556 et par arrêté grand-ducal du 19 janvier 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site Internet de la commune, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 28 janvier 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,